



Newsletter n°103

Le 20 octobre 2022

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Les projets éoliens à [Parlan \(15\)](#), à [Camps \(19\)](#) ou dans le Lot, comme à [Figeac](#) ne sont pas abandonnés

Lot : Sousceyrac-en Quercy. Le **projet éolien** était à l'étude lors du Conseil municipal du **11 octobre 2022**. Lire l'article de La [Dépêche du 15 octobre 2022](#)

Voici des informations qui pourraient vous intéresser. Beaucoup d'entre elles proviennent du site [Vents et Territoires](#). Comme sur le [site de l'APPGE](#), les liens sont en **rouge**, soulignés et **en gras**.

Nord / Aisne: la Région vote une aide de 18 000 euros à l'éleveur aux vaches malades de l'électricité
Une aide de la Région permettra à **Philippe Marchandier** de déménager définitivement son troupeau du **Cambrasis vers la Thiérache**, dans une ferme où ses bêtes ne subissent plus ni surmortalité ni baisse de production. L'opposition dénonce une " délibération politicienne ". lire l'article dans le [Courrier Picard du 4 octobre 2022](#)



Espérons qu'il n'y aura pas d'éoliennes en Thiérache !

Le **23 septembre 2022**, [l'association Platform Thiérache](#) a adressé un appel pressant aux présidents des quatre **Communautés en Thiérache**. Au nom des résidents étrangers en Thiérache, elle exprime une grande inquiétude quant à **l'installation prévue de parcs éoliens industriels** et explique quelles en seront les conséquences négatives pour l'économie de la région. Lire l'article [du 16 octobre 2022](#).

Haute Marne : L'éolien est-il compatible avec l'agriculture ?

Témoignage d'Agnès Aubertin, éleveuse et céréalière en Haute-Marne, sur la terre de ses ancêtres.

Extrait : " *Je m'occupe d'un troupeau de 250 bêtes, des vaches allaitantes et des vaches laitières, sur une vingtaine d'hectare. Autour de nous, il y a de nombreux parcs éoliens : celui de Darmannes, avec 8 éoliennes dont certaines sont à moins de 500 mètres de la maison, celui de Mareilles, celui de Biesles... Et ce n'est pas terminé, car dans un rayon de 12 km, une soixantaine d'éoliennes supplémentaires vont voir le jour.... Les problèmes ont commencé en 2019, avec la mise en route du parc de Riaucourt. Nous avons fait intervenir un premier géobiologue, puis nous avons eu encore recours à la géobiologie en 2020, lorsque le site de Cirey-lès-Mareilles a été mis en fonctionnement..... **Coincidence ou pas ?** Lors de la mise en fonctionnement du second parc, nous avons ramassé dans le week-end 3 laitières mortes subitement, sans explication médicale possible. **Puis l'hécatombe s'est poursuivie : au total, sur une année, nous avons eu plus d'une douzaine de décès sans symptômes connus**, alors qu'au cours des années précédentes, nous n'en avions aucun ! D'autres problèmes étranges sont apparus. **Les volumes de lait ont baissé, la qualité aussi, et les vaches ont eu du mal pour la reproduction.** " Lire le témoignage mis en [ligne le 4 octobre 2022](#).*

Loire-Atlantique

👉 **Eoliennes de Nozay : le couple abandonne sa ferme après un combat de 10 ans**

Après avoir tenté de faire reconnaître le danger des éoliennes sur la santé de ses animaux, le couple d'éleveurs bovins, Didier et Murielle Potiron, installé à Puceul, a finalement jeté l'éponge en vendant la ferme. Depuis plus de 10 ans, les agriculteurs tentaient de faire reconnaître le lien entre l'implantation du parc éolien des Quatre seigneurs et la mort de nombreux de leurs bovins. **Au total en 2021, 400 de leurs vaches seraient mortes " sans raison apparente" .. Ils continueront la procédure judiciaire pour connaître la vérité.** Lire dans [Actu.fr du 30 septembre 2022](#) ou dans [The Epoch Times du 3 octobre](#) ou dans [Valeurs actuelles du 4 octobre](#)

📍 Rouans. Ce contexte sanitaire qui interroge le projet éolien

Le commissaire-enquêteur avait émis des réserves sur le projet **d'implantation de sept éoliennes à Rouans liées au cluster des cancers pédiatriques de Sainte-Pazanne**. La justice se penche sur le dossier. **Une décision est attendue le 21 octobre 2022**. Lire l'article de [Ouest-France du 4 octobre 2022](#)

Biodiversité : Animaux : les chauves-souris menacées par les éoliennes et la rénovation thermique

Extrait : " *...Soit les pales tapent les chauves-souris, soit la pression juste avant la pale fait exploser leurs organes internes*", explique Laurent Arthur spécialiste des chiroptères. *Plusieurs exploitants auraient accepté de ralentir ou d'arrêter leurs pales la nuit, lorsque les chauves-souris sont les plus actives. À l'état sauvage, de nombreuses chauves-souris vivent à l'intérieur des villes. Une autre menace guette alors ces mammifères : la rénovation thermique des vieux bâtiments.* " Lire l'article ou regarder la vidéo de [FranceInfo du 5 octobre](#) ou dans [Valeurs actuelles du 7 octobre 2022](#)

Belgique : Deux nouvelles éoliennes ont été contraintes de s'arrêter pendant des mois à cause d'un oiseau mort : " **La spatule est une espèce protégée**, c'est pourquoi l'Agence de la nature et des forêts a imposé un certain nombre de restrictions. Pendant la saison de migration, les aérogénérateurs ne sont pas autorisés à fonctionner pendant la journée. " Lire l'article du [11 octobre dans HLN](#).



Bavière : Extrait " **Combien de fois et combien de temps une éolienne doit-elle s'arrêter la nuit pour protéger les chauves-souris ?** "Le tribunal administratif bavarois de Munich a traité cette question jeudi 13 octobre. L' éolienne de près de 200 mètres de haut devait rester immobile pendant des heures la nuit pour que les pales du rotor ne tuent pas les chauves-souris qui volaient. Le système **est éteint la nuit d'avril à octobre** par un algorithme basé sur l'observation scientifique de l'activité des chauves-souris autour de l'éolienne. Lire l'article dans [Die Welt du 14 octobre 2022](#)



Allier : Le président du département appelle à la mobilisation contre les éoliennes

Le Conseil départemental se serait d'ailleurs plusieurs fois exprimé contre le **développement anarchique des éoliennes**. Il défend ainsi un principe d'éloignement indexé sur la hauteur de l'éolienne et **souhaite que les mâts soient installés à minima à 1 km de toute habitation**. Pour développer l'énergie durable, le département préférerait miser sur le photovoltaïque et sur la construction d'une microcentrale hydroélectrique sur le pont barrage à Vichy. Lire le texte complet dans [20 minutes du 18 octobre 2022](#)



Le prix du Vent : Des éoliennes, des bêtes et des hommes

Sioux Berger, Maxime Poisot, Baptiste Chouët

L'intérêt général ne peut s'affranchir de l'intérêt des particuliers au seul nom du progrès.


Sioux Berger est autrice et journaliste spécialisée dans les sujets d'écologie et de bien-être. Originnaire d'Auvergne et vivant en région parisienne, elle a été confrontée à l'installation d'éoliennes dans le village familial et a dans ce contexte entamé un travail d'enquête et de mobilisation citoyenne. Elle a publié le roman "**Les Pentes**" sur le même thème. De la scène à l'édition en passant par la communication, **Maxime Poisot** est un auteur à la croisée des écritures contemporaines. **Baptiste Chouët**, illustrateur installé à Nantes, publie sur des

sujets de citoyenneté et de politique dans Ouest France. Voir le prix dans [les éditions du Rocher](#)


Vous pouvez aussi télécharger

📄 Le bulletin [d'adhésion 2022](#);

 Le collectif 34-12 propose un diaporama modifiable par chaque association "**Bannir l'éolien**".
N'hésitez pas à [le télécharger](#)

 Le triptyque de la [FED actualisé août 2020](#) qui résume les principales raisons conduisant à refuser les éoliennes. Il s'agit d'un document format A4 imprimé recto verso composé de 3 volets à plier verticalement.

 Les [powerpoints de l'APPGE](#) dénonçant les dangers des éoliennes.

 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 [L'avis négatif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/

 Le dossier de [Vent du Milan](#).

Faisons respecter la loi :

La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle [n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis .

Gardez-vous en bonne santé

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Patrick Verrier, [président](#)

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)

Brigitte Briard, [présidente](#) d'honneur

Pour vous désabonner

[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)